



NOTE DE FRAIS DE DEPLACEMENT (saison 2024/25)

Réservée aux Entraîneurs ,Accompagnateurs et Athlètes autorisés

À remplir et à retourner à Thierry FOULGOC Trésorier NEC Athlétisme- Mail : foulgoc.thierry@bbox.fr
Tel : 06 86 25 16 65

N B Pour les déplacements individuels ou ne relevant pas du cadre défini par le règlement intérieur, les remboursements ne seront effectués que si le Bureau a donné son accord.

NOM :Prénom:.....

Adresse :

Qualité (à entourer) : Entraîneur (E) Accompagnateur (AC) Athlète (AT)

Noms des accompagnants : - /
 - /
 - /
 - /
 - /
 - /

COMPETITION

Lieu.....

Date :

Discipline:.....

FRAIS ENGAGES (fournir obligatoirement les justificatifs)

Péages €.
 SNCF..... €.
 Restaurant..... €.
 Hébergement €
 Engagement..... €.
 Autres (à préciser) €

TOTAL €
 Avance au départ €
 Reste à rembourser €

FRAIS DE TRANSPORT

Véhicule Personnel : oui – non

Véhicule de Location : oui - non

Kilométrage Parcouru Km

Nom et Prénom du Responsable du véhicule :

Date :

Signature :

REGLES DE CALCUL ET CONDITIONS DES REMBOURSEMENTS

Les déplacements doivent être autorisés par le Bureau.

L'optimisation économique doit préalablement être recherchée par l'utilisation des transports en commun prévus par le club ou du co-voiturage et d'un hébergement au moindre coût si pas de possibilité de faire l'aller-retour dans la journée.

Barème kilométrique saison 2024/2025 retenu : 0.3ct /km les 600 premiers KM puis 0.15ct les KM suivants.

Un repas le samedi soir par participant pris en charge par le Club à hauteur de 20€ maximum sur justificatif.

Un plafond par chambre d'Hôtel de 100€ +les Petits déjeuners sur justificatif pris en charge par le Club. Si dépassement accord préalable du Bureau.

NEC Athlétisme

Chez Francis Renoux, 12 Avenue Guillemet 44000 NANTES

🌐 : <https://necathletisme.sportsregions.fr>

✉ : secretariat_necathle@yahoo.fr